Inter Gestion
REIM

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
"2 places Premium + 10 paires de gants dédicacés"

Article 1 – Société organisatrice

La société INTER GESTION REIM, société anonyme au capital de 240 000 euros, dont le siège social est situé 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 004 436 (ci-après : « la Société organisatrice ») organise un jeu-concours sur la plateforme Instagram gratuit sans obligation d'achat intitulé « 2 places catégorie Premium + 10 paires de gants dédicacés à gagner » (ci-après le "Jeu-concours").

Ce jeu-concours, n'est ni géré, ni parrainé, ni affilié à Instagram. En participant, vous déchargez Instagram de toute responsabilité.

Il est organisé en lien avec un contrat de partenariat entre Inter Gestion GROUPE et Baki.

Article 2 – Durée

Le jeu-concours se déroulera du 28 octobre 2026 à 17h au 9 novembre 2026 à 23h59 (heure de Paris). Toute participation en dehors de cette période sera considérée comme nulle.

Article 3 - Conditions de participation

Le jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), disposant d'un compte Instagram public, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

Une seule participation par personne (même nom, même compte) est autorisée.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Toute tentative de fraude ou de participation incomplète rendra la participation invalide.

Toute participation ne respectant pas les conditions de ce règlement, sera considérée comme nulle.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, chaque internaute devra :

1. Suivre le compte @intergestionreim.
2. Liker la publication Instagram du concours ;
3. Identifier 1 ami en commentaire

Un seul commentaire pris en compte, plusieurs commentaires n'augmentent pas les chances.

Inter Gestion
REIM

Article 5 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort aléatoire sera effectué le mardi 10 novembre 2026, parmi l'ensemble des participants éligibles.

Les gagnants seront contactés dans les 2 jours ouvrés après le tirage au sort par message privé sur Instagram.

Article 6 – Dotations

Le premier gagnant tiré au sort remportera deux places de catégorie Premium 1 pour assister à l'événement ARES 45, le vendredi 20 novembre 2026 à l'Adidas Arena, à Paris. Les dix gagnants suivants recevront chacun une paire de gants de boxe dédicacée par le combattant de MMA Baki (2 gants par gagnant). Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le lot par d'autres lots équivalents si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Article 7 – Remise des dotations et modalités d'utilisation des dotations

Ils devront y répondre dans un délai de 5 jours ouvrés afin de pouvoir recevoir un second email avec la dotation. Sans réponse dans le délai imparti, la dotation sera acquise par la Société Organisatrice. Les gants seront envoyés par voie postale, avec preuve d'envoi, et les deux places Premium seront envoyées par e-mail, avec accusé de réception.

Inter Gestion REIM ne contactera les gagnants que depuis le compte officiel @intergestionreim et ne demandera jamais de paiement ni de coordonnées bancaires.

Article 8 – Conditions techniques d'accès

La participation au jeu requiert simplement une connexion à Internet.

Article 9 – Traitement des données personnelles (RGPD)

Inter Gestion REIM, responsable de traitement, collecte :

- pour tous les participants : leur nom d'utilisateur Instagram et leurs interactions avec la publication (j'aime, commentaire, ami identifié) ;
- pour les gagnants uniquement : leur nom, prénom, adresse postale et email.

Ces données servent uniquement à gérer le Jeu-concours, c'est-à-dire la participation, les tirages au sort et la remise des lots. Ce traitement repose sur l'exécution du présent règlement. Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection commerciale.

Elles sont destinées à Inter Gestion REIM et à ses prestataires techniques (outil de tirage au sort, transporteur). Certains de ces prestataires peuvent être situés hors de l'Union européenne ; ces transferts sont encadrés par des garanties appropriées. Les données sont conservées 6 mois après la fin du Jeu-concours.

Inter Gestion
REIM

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. Il peut exercer ces droits à l'adresse cpo@inter-gestion.com et introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Pour en savoir plus, consultez notre politique de confidentialité.

Article 10 – Responsabilité

Inter Gestion REIM ne saurait être tenue responsable de tout incident indépendant de sa volonté (panne réseau, bug Instagram, problème de transport, etc.). Elle se réserve le droit d'annuler ou modifier le jeu pour motif légitime.

La société décline toute responsabilité au titre d'un retard ou d'une erreur dans l'expédition des lots et se dégage de toute responsabilité concernant l'utilisation de la dotation.

Article 11 – Accessibilité du règlement

Le règlement peut être consulté librement depuis le site internet de la société Inter Gestion REIM.

Article 12 – Loi applicable et Litiges

Le Règlement est exclusivement régi par le droit français. Tout litige né à l'occasion du Jeu sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social d'INTER GESTION REIM nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Cette promotion n'est ni gérée, ni parrainée, ni affiliée à Instagram. En participant, vous déchargez Instagram de toute responsabilité.

Toute réclamation relative au jeu-concours du présent règlement devra être soumise au plus tard 2 mois après la fin de la période de jeu. Vous pouvez écrire à l'adresse postale suivante : Inter Gestion REIM 38 avenue de l'opéra 75002 Paris

Fait à Paris, le 26 octobre 2026.

